



**Conseil scolaire
de district catholique
Centre-Sud**

**États financiers consolidés
au 31 août 2016**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-28
Tableaux supplémentaires	29-32

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

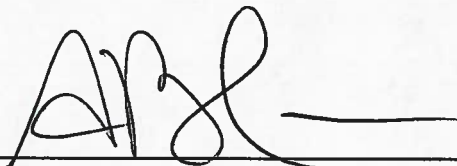
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation de leurs états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



André Blais
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Dereck Chin
Chef des affaires, par intérim

Le 30 novembre 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L./LLP
102-144 Main
Hawkesbury, Ontario K6A 1A3

Tel.: 613 632-0901
Fax: 613 632-5359

www.rcgt.com

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2016 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour l'exercice se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud au 31 août 2016 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Hawkesbury, Canada
Le 30 novembre 2016

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

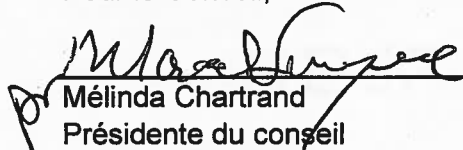
État consolidé de la situation financière

au 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	20 001 829	34 105 762
Débiteurs (note 3)	10 683 797	11 805 954
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	149 208 148	132 871 592
	<u>179 893 774</u>	<u>178 783 308</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 5)	12 282 310	
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	19 981 537	21 253 286
Revenus reportés - réserves (note 7)	7 147 661	6 983 083
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 413 152	3 245 307
Prêts pour immobilisations (note 9)	115 788 349	120 072 099
Apports en capital reportés (note 10)	254 390 623	235 598 695
	<u>413 003 632</u>	<u>387 152 470</u>
DETTE NETTE	(233 109 858)	(208 369 162)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	889 004	499 076
Immobilisations corporelles (note 11)	369 957 938	329 288 461
	<u>370 846 942</u>	<u>329 787 537</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	137 737 084	121 418 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,


Mélinda Chartrand
Présidente du conseil


André Blais
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 août 2016

	2016		2015
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	184 815 924	185 092 803	176 689 548
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées	7 855 430	15 698 812	4 788 667
Subventions provinciales - autres (note 13)	35 887 946	38 551 322	36 606 202
Fonds générés par les écoles	5 007 543	5 026 723	4 907 878
Subventions fédérales et droits de scolarité		184 518	187 199
Revenus de placement	50 000	257 474	316 997
Autres revenus - conseils scolaires	218 800	94 402	48 321
Autres droits de scolarité et revenus	2 253 301	3 810 446	5 970 801
Amortissement des apports en capital reportés	10 345 355	11 526 048	10 636 843
	246 434 299	260 242 548	240 152 456
Dépenses			
Enseignement	163 206 695	166 999 880	158 808 322
Administration	6 895 274	7 034 041	6 520 545
Transport	23 433 710	23 546 422	22 683 576
Installations destinées aux élèves	34 530 753	34 984 038	32 359 425
Activités financées par les écoles	4 905 354	4 990 368	4 810 870
Autres dépenses	5 275 721	6 369 090	6 723 876
	238 247 507	243 923 839	231 906 614
Excédent annuel	8 186 792	16 318 709	8 245 842
Excédent accumulé au début de l'exercice	117 791 598	121 418 375	113 172 533
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	125 978 390	137 737 084	121 418 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 août 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	16 318 709	8 245 842
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 889 366	10 648 755
Gain sur vente d'immobilisations corporelles		(47 195)
Amortissement des apports en capital reportés	(11 526 048)	(10 636 843)
Augmentation (diminution) des débiteurs	1 122 157	(1 784 955)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	1 178 952	4 488 741
Augmentation des revenus reportés - réserves	164 578	216 398
Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	167 845	229 014
Diminution des frais payés d'avance	(389 928)	(245 643)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>18 925 631</u>	<u>11 114 114</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		271 200
Acquisition d'immobilisations corporelles	(55 009 544)	(31 546 310)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(55 009 544)</u>	<u>(31 275 110)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	12 282 310	(8 400 000)
Émission de passif à long terme	549 229	22 109 109
Remboursement de dette	(4 832 979)	(4 023 216)
Augmentation des apports en capital reportés	30 317 976	24 938 348
Diminution des comptes débiteurs -		
Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	(16 336 556)	(2 799 420)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>21 979 980</u>	<u>31 824 821</u>
(Diminution) Augmentation nette dans les liquidités	<u>(14 103 933)</u>	<u>11 663 825</u>
Liquidités au début	34 105 762	22 441 937
Liquidités à la fin	<u>20 001 829</u>	<u>34 105 762</u>
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	7 757 244	10 207 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé de l'évolution de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 août 2016

	2016	2015
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>16 318 709</u>	<u>8 245 842</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(52 558 843)	(34 972 769)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 889 366	10 648 755
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		271 200
Gain sur vente d'immobilisations corporelles alloué aux revenus reportés		(47 195)
	<u>(40 669 477)</u>	<u>(24 100 009)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	(889 004)	(499 076)
Utilisation des frais payés d'avance	499 076	253 433
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>(389 928)</u>	<u>(245 643)</u>
Augmentation de la dette nette	(24 740 696)	(16 099 810)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(208 369 162)</u>	<u>(192 269 352)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(233 109 858)</u>	<u>(208 369 162)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

• les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique

Garderie Porte-Soleil

Garderie Copains-Copines

Garderie Mon petit jardin

Garderie Coccinelles zélées

Programme de jour prolongé Sainte Marguerite d'Youville

Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme recettes dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

m) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	33 858	96 179
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	<u>5 119 112</u>	<u>4 969 054</u>
	<u>5 152 970</u>	<u>5 065 233</u>

3 - DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Municipalités	4 917 403	4 937 996
Autres conseils scolaires		675 040
Gouvernement du Canada	4 150 775	4 818 543
Autres	<u>1 615 619</u>	<u>1 374 375</u>
	<u>10 683 797</u>	<u>11 805 954</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le Conseil a un compte débiteur de la province de 149 208 148 \$ (132 871 592 \$ en 2015) relatif aux subventions pour immobilisations.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt temporaire, d'un montant autorisé de 12 282 310 \$, porte intérêt à un taux de 1,41 %. Le remboursement doit être effectué à la date la plus rapprochée des deux dates suivantes: au moment du refinancement à long terme par l'Office Ontarien du Financement ("OOF") ou par tout autre organisme public ou au 31 décembre 2020.

Au 31 août 2016, treize lettres de crédit (dix en 2015) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 1 690 648 \$ (1 331 931 \$ en 2015).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 5 529 352 \$ (5 888 069 \$ en 2015) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2016, le taux préférentiel était de 2,70 % (2,70 % en 2015).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	149 295	
Gouvernement de l'Ontario	799 309	721 946
Comptes fournisseurs et frais courus	17 822 674	19 379 379
Gouvernement du Canada	54 112	
Intérêts courus	1 156 147	1 151 961
	<u>19 981 537</u>	<u>21 253 286</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2016, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2015	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 563 915	15 801 219	(9 075 878)	(6 771 507)	2 517 749
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 927 886			(52 056)	2 875 830
Éducation de l'enfance en difficulté	774 045	23 027 473	(22 819 130)		982 388
Autres	717 237	4 182 201	(4 127 744)		771 694
Total des recettes reportées	6 983 083	43 010 893	(36 022 752)	(6 823 563)	7 147 661

	Solde au 31 août 2014	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 577 555	16 454 883	(8 440 634)	(8 027 889)	2 563 915
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 557 684	620 504		(250 302)	2 927 886
Éducation de l'enfance en difficulté	686 586	22 499 969	(22 412 510)		774 045
Autres	944 860	2 561 116	(2 788 739)		717 237
Total des recettes reportées	6 766 685	42 136 472	(33 641 883)	(8 278 191)	6 983 083

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2016		2015	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	235 772	2 090 880	212 960	2 104 556
Coût des prestations constituées pour l'exercice	211 848		235 772	
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)		50 240		58 152
Perte actuarielle nette		217 145		260 500
Prestations versées	(235 772)	(527 921)	(212 960)	(332 328)
Solde à la fin	<u>211 848</u>	<u>1 830 344</u>	<u>235 772</u>	<u>2 090 880</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2016			2015
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>211 848</u>	<u>1 830 344</u>	<u>1 370 960</u>	<u>3 413 152</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>235 772</u>	<u>2 090 880</u>	<u>918 655</u>	<u>3 245 307</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

				2016
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	211 848		683 428	895 276
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		50 240	27 709	77 949
Perte actuarielle nette		217 145		217 145
	<u>211 848</u>	<u>267 385</u>	<u>711 137</u>	<u>1 190 370</u>
				2015
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	235 772		442 969	678 741
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		58 152	22 725	80 877
Perte actuarielle		260 500		260 500
	<u>235 772</u>	<u>318 652</u>	<u>465 694</u>	<u>1 020 118</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2016 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2016. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2016	2015
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	2,25	2,75

Provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation

Au cours de l'exercice 2015-2016, la FEESO et l'AEFO ont ratifié les conventions aux paliers local et central qui comprenaient une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition donnait aux membres de la FEESO et l'AEFO le choix de recevoir un versement de gratifications de retraite à un taux actualisé gelé au 31 août 2016 (ou à la première période de paie en septembre 2016 dans le cas du SCFP).

Cette disposition a été également offerte à tous les employés des conseils scolaires non syndiqués, y compris aux directeurs et directeurs adjoints d'école. Ces paiements ont été effectués avant le 31 août 2016.

Certains employés ont opté pour les paiements par anticipation qui étaient actualisés aux valeurs comptables de l'état financier courant. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui ont choisi la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation était accompagnée par des gains ou pertes actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du conseil.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2016, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2016.

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le Conseil a cotisé un montant de 2 963 969 \$ (2 940 657 \$ en 2015) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

(ii) Prestations d'assurance-vie en cas d'invalidité de longue durée

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les coûts des prestations de 6 464 \$ et le passif au titre des prestations liés à ce régime de 32 377 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2016.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Changements futurs au régime de prestations

Le Conseil offre actuellement des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités des Conseils scolaires. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes par ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés non syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : FEESO, AEFO et SCFP, les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations seront offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. À partir du 1er février 2017, le Conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations aux groupes d'employés AEFO et FEESO. Pour les autres groupes d'employés, SCFP et non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école, le Conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations au plus tard le 31 août 2017. Il transférera dans les FSSBE un montant par équivalent à temps plein (ÉTP) fondé sur les coûts réels des prestations de 2014-2015 + 8,16 % représentant l'inflation pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au Conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ÉTP pour les employés actifs du Conseil scolaire. Ces montants seront alors transférés dans la fiducie pour les prestations des employés et des retraités.

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 43 817 \$, soit 41 000 \$ de capital et 2 817 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2016-2017	20 000	2 103	22 103
2017-2018	21 000	714	21 714
	41 000	2 817	43 817

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	4 119 891	4 523 339
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	843 257	929 939
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	17 622 240	18 911 338
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 256 066	2 430 599
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	5 313 109	5 634 797
Effets à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	3 706 694	3 868 257
Effets à payer, 4,90 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 270 270	4 431 085
Effets à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	1 921 913	1 987 104
Effets à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 105 135	3 199 559
Effets à payer, 4,83 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	9 438 430	9 717 571
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	3 803 701	3 922 076
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	11 948 346	12 329 325
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 658 199	5 822 127
Effets à payer, 4,00 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	19 734 334	20 255 874
Effets à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2040	21 497 535	22 109 109
Effets à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2041	549 229	
	<u>115 788 349</u>	<u>120 072 099</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 165 690 425 \$, soit 115 788 349 \$ de capital et 49 902 076 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2016-2017	5 084 317	4 926 894	10 011 211
2017-2018	5 328 501	4 682 710	10 011 211
2018-2019	5 584 975	4 426 236	10 011 211
2019-2020	5 851 099	4 160 112	10 011 211
2020-2021	6 137 205	3 874 006	10 011 211
2021 et suivantes	<u>87 802 252</u>	<u>27 832 118</u>	<u>115 634 370</u>
	<u>115 788 349</u>	<u>49 902 076</u>	<u>165 690 425</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	235 598 695	221 297 190
Ajouts aux apports en capital reportés	23 494 413	16 660 157
Recettes constatées pour la période	(11 526 048)	(10 636 843)
Transferts provenant des revenus reportés	6 823 563	8 278 191
Solde à la fin	<u>254 390 623</u>	<u>235 598 695</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires

au 31 août 2016

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût			Amortissement cumulé			comptable nette	
	Solde au 1er septembre 2015	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2016	Solde au 1er septembre 2015	Amortissements		Dispositions, radiation et ajustements
Terrains	86 851 549	21 323 156		108 174 705				108 174 705
Améliorat apportées aux terrains	19 042			19 042	635	1 269		1 904
Coûts prélabiles à l'acquisition	65 009	100 797		165 806				165 806
Construction en cours (a)	24 930 391	(6 804 858)		18 125 533				18 125 533
Bâtiments (b)	286 643 779	34 224 223		320 868 002	84 623 394	9 713 269		226 531 339
Améliorations locales	4 141 784	203 632		4 345 416	808 353	146 937		3 390 126
Structures mobiles	7 570 033	998 382		8 568 395	2 808 252	389 554		5 370 589
Équipements, matériel et logiciel informatique	12 361 386	2 513 531	1 338 725	13 536 192	5 161 334	1 607 488	1 338 725	8 108 095
Mobilier	388 606		47 534	339 072	279 150	30 849	47 534	76 607
	422 969 579	52 558 843	1 386 259	474 142 163	93 681 118	11 899 366	1 386 259	369 957 938

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 18 125 532 \$ (24 930 391 \$ en 2015) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service

(b) Inventaires des actifs en vue de leur vente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil n'a identifié aucun terrain et aucun bâtiment qui sont considérés comme des « actifs définitivement mis hors service ».

	Coût			Amortissement cumulé			comptable nette	
	Solde au 1er septembre 2014	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2015	Solde au 1er septembre 2014	Amortissements		Dispositions, radiation et ajustements
Terrains	82 305 893	4 769 661		86 851 549				86 851 549
Améliorat apportées aux terrains		19 042		19 042				19 042
Coûts prélabiles à l'acquisition	45 301	19 708		65 009		635		65 009
Construction en cours (a)	6 121 058	18 809 333		24 930 391				24 930 391
Bâtiments (b)	278 726 545	7 917 234		286 643 779	75 929 083	8 694 311		202 020 385
Améliorations locales	4 008 528	133 256		4 141 784	668 463	139 890		3 333 431
Structures mobiles	6 987 446	739 187		7 570 033	2 808 252	362 270		4 761 780
Équipements, matériel et logiciel informatique	10 845 129	2 552 275	1 036 018	12 361 386	4 781 333	1 418 019	1 036 018	7 200 052
Mobilier	420 857	13 073	47 324	386 606	290 844	35 630	47 324	107 456
	389 460 757	34 972 769	1 463 947	422 969 579	84 272 305	10 648 755	1 239 942	329 288 461

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	108 340 510	86 916 557
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	25 267 796	24 363 957
Excédent de fonctionnement	3 398 331	9 473 439
Fonds générés par les activités scolaires	1 852 736	1 816 383
Autres	<u>(1 122 289)</u>	<u>(1 151 961)</u>
	<u>137 737 084</u>	<u>121 418 375</u>

13- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	Budget (non audité) \$	Réal \$
Impôt local	34 177 428	34 888 849
Autres	1 710 518	1 717 353
	<u>35 887 946</u>	<u>36 606 202</u>

14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 107 110 150 \$ (104 780 627 \$ en 2015) et la part du Conseil se chiffre à 23 025 147 \$ (22 192 072 \$ en 2015).

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

15 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	149 353 404	151 440 991	144 054 786
Avantages sociaux	20 622 297	22 762 415	21 253 068
Perfectionnement du personnel	1 105 280	1 467 635	1 179 272
Fournitures et services	14 668 799	15 814 792	15 184 914
Intérêts	5 145 856	5 152 970	5 065 233
Dépenses de location	998 525	959 473	707 934
Frais et louage de services	27 804 917	27 705 161	27 500 710
Amortissement des immobilisations	10 748 526	11 889 366	10 648 755
Autres	2 894 549	1 740 668	1 501 072
Activités financées par les écoles	4 905 354	4 990 368	4 810 870
	<u>238 247 507</u>	<u>243 923 839</u>	<u>231 906 614</u>

16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

17 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 187 071 \$.

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 21 050 761 \$.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2016

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du Ministère de l'éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 23 025 147 \$ (22 192 072 \$ en 2015).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- . Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2017 pour un montant de 220 567 \$
- . Location de salle de classe : contrat venant à échéance le 31 octobre 2016 pour un montant de 16 376 \$
- . Location de gymnase et salle de classe : contrats venant à échéance le 31 août 2017 pour un montant de 33 774 \$.
- . Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2016 et 2021). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 291 778 \$ (276 932 \$ en 2015).

18 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des crédateurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

20 - ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS) et le Conseil scolaire Viamonde réaliseront un projet d'école secondaire conjointe de langue française à Hamilton. Ce projet comprend la construction d'un édifice qui abritera une école pour chaque conseil et un centre communautaire commun. Le terrain acquis par le CSDCCS lors de l'exercice en cours sera utilisé pour le projet. Le coût du terrain a été comptabilisé comme une immobilisation corporelle. Au 31 août 2016, le ministère de l'Éducation étudie l'approbation d'un financement pour le terrain et aucune entente entre les deux conseils n'a été conclue au sujet de l'exploitation du terrain.

Le 25 novembre 2016, le ministère de l'Éducation a approuvé un financement de 25 087 442 \$ pour la construction du projet d'école secondaire conjointe de langue française à Hamilton.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Porte Soleil
 de l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	68 376	41 850
Droit d'inscription des parents	269 106	236 847
Autres subventions	1 900	250
	<u>339 382</u>	<u>278 947</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	305 366	283 139
Autres charges de fonctionnement	33 387	28 514
	<u>338 753</u>	<u>311 653</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>629</u>	<u>(32 706)</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines

de l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	90 254	71 826
Subvention du gouvernement fédéral		78
Droit d'inscription des parents	309 327	261 054
Autres	1 900	
	<u>401 481</u>	<u>332 958</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	264 062	221 785
Autres charges de fonctionnement	39 401	26 232
	<u>303 463</u>	<u>248 017</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>98 018</u>	<u>84 941</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
 de l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	223 604	125 771
Droit d'inscription des parents	84 355	105 853
	<u>307 959</u>	<u>231 624</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	306 721	213 315
Autres charges de fonctionnement	39 776	34 279
	<u>346 497</u>	<u>247 594</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(38 538)</u>	<u>(15 970)</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées

de l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	274 613	277 758
Subvention du gouvernement fédéral		78
Droit d'inscription des parents	201 686	179 323
Autres	2 000	
	<u>478 299</u>	<u>457 159</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	401 322	348 166
Autres charges de fonctionnement	52 819	37 215
	<u>454 141</u>	<u>385 381</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>24 158</u>	<u>71 778</u>